

Annexe à l’arrêté n° 2024-2313/GNC du 27 novembre 2024
Tableau I : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués (PPUA) par équivalence

Nom produit	Groupe	Origine	Numéro d'homologation	Nom du fabricant	Substances actives	Concentration	Identifiant usage	Phrases de risque	Durée d'homologation
BENEVIA	Insecticide	France	2402011	FMC FRANCE	cyantraniliprole	100 g/L	Cucurbitacées à peau comestible, Cucurbitacées à peau non comestible, Fraisier, Tomate - Aubergine	H317, H400, H410	15 ans
DEAL 510RF HERBICIDE	Herbicide	Nouvelle Zélande	2402032	ORION AgriScience Ltd	glyphosate	510 g/L	Agrumes, Asperge, Blé, Broussaille, Foresterie, Fruits à noyaux, Kiwi, Maraîchage, Orge, Parcs, Pelouses et gazons, Poire, Pomme, Pois, Traitements généraux	6.3A 9.1B	15 ans
NISSORUN 250 SC	Acaricide	France	2402053	NISSO CHEMICAL EUROPE GMBH	hexythiazox	250 g/L	Cucurbitacées à peau comestible, Cucurbitacées à peau non comestible, Fraisier, Fruits à pépins, Poivron, Tomate - Aubergine, Vigne	H319, H400, H410, EUH208	15 ans
VERIMARK	Insecticide	France	2402014	FMC FRANCE	cyantraniliprole	200 g/L	Cucurbitacées à peau comestible, Cucurbitacées à	H400, H410,	15 ans

Tableau I : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués (PPUA) par équivalence

							peau non comestible, Fraisier, Haricots et pois non écosés frais, Laitue, Poivron, Tomate - Aubergine,	EUH208		
GLISTER ULTRA 360	Herbicide	France	2402035	Sinon GmbH	EU	glyphosate	360 g/L	Traitements généraux cultures installées	H411	15 ans

Tableau I : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués (PPUA) par équivalence

Mise à jour le 27/11/2024

Liste I : Abréviations utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque

CODE	SIGNIFICATION
H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H206	Danger d'incendie, effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H207	Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H208	Danger d'incendie; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
H232	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie ; comburant
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H305	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Tableau I : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués (PPUA) par équivalence

CODE	SIGNIFICATION
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	Peut induire des anomalies génétiques
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H360F	Peut nuire à la fertilité
H360D	Peut nuire au fœtus
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H361d	Susceptible de nuire au fœtus
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut-être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

Liste II : Abréviations néo zélandaises du système HSNO, utilisées pour les classes de toxicité et les phrases de risque et leurs conversions en système SGH

HSNO	SGH
Gaz sous pression	
2.1.1A	H220
Liquide inflammable	
3.1A	H224
3.1B	H225
3.1C	H226
3.1D	H227
Liquides et/ou solides oxydants	
5.1.1A	H270
5.1.1B	H271
5.1.1C	H272
Toxicité aiguë	
6.1A	H300 Oral
6.1A	H310 Dermal
6.1A	H330 Inhalation
6.1B	H300 Oral
6.1B	H310 Dermal

Tableau I : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués (PPUA) par équivalence

HSNO	SGH
6.1B	H330 Inhalation
6.1C	H301 Oral
6.1C	H311 Dermal
6.1C	H331 Inhalation
6.1D	H302 Oral
6.1D	H312 Dermal
6.1D	H332 Inhalation
6.1E	H303
6.1E	H313
6.1E	H333
Aspiration	
Nouvelle catégorie	H304
Nouvelle catégorie	H305
Irritation des voies respiratoires	
Nouvelle catégorie	H305
Corrosif pour les métaux	
8.1A	H290
Corrosion/irritation cutanée	
8.2A	H314
8.2B	H315
8.2C	H316
6.3A	H315
6.3B	NON ADOPTÉ EN NZ
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	
8.3A	H318
6.4A	H319
NON ADOPTÉ EN NZ	H334
Sensibilisation respiratoire	
6.5A	H334
Nouvelle catégorie	H335
Nouvelle catégorie	H336
Sensibilisation cutanée	
6.5B	H317
Nouvelle catégorie	1A
Nouvelle catégorie	1B
Mutagénicité sur les cellules germinales	
6.6A	H340
Nouvelle catégorie	H341
Cancérogènes	
6.7A	H350
6.7B	H351
Toxicité pour la reproduction	
6.8A	H360
6.8B	H361
6.8C	H362

Tableau I : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués (PPUA) par équivalence

HSNO	SGH
Organes cibles toxiques (exposition unique)	
6.9A	H370
6.9B	H371
Nouvelle catégorie	H372
Organes cibles toxiques (exposition répétée)	
6.9A	H372
6.9B	H373
Toxicité aquatique (aiguë à court terme)	
9.1A	H400
9.1B	H401
9.1C	H402
9.1D	Pas utilisé
Toxicité aquatique (chronique à long terme)	
9.1A	H410
9.1B	H411
9.1C	H412
9.1D	H413
Toxicité pour le sol	
9.2A,9.2B,9.2C & 9.3D	H421
Toxicité pour les vertébrés terrestres	
9.3A,9.3B & 9.3C	H433
Toxicité pour les invertébrés terrestres	
9.4A,9.4B & 9.3C	Pas de correspondance
9.4C	Pas de correspondance

Tableau I : Produits phytopharmaceutiques à usage agricole homologués (PPUA) par équivalence